COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE L'AFRIQUE CENTRALE

PROGRAMME DES REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

QUATRIEME REUNION DE LA CELLULE DE SUIVI

DOUALA, LES 31 JANVIER ET 1ER FEVRIER 2018

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La 4ème Session de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue les 31 janvier et 1er février 2018 à Douala au Cameroun, sous la présidence de Monsieur Antoine NGAKEGNI, Président de la Cellule de Suivi et Directeur Général de l'Economie de la République du Congo. Messieurs Clément BELIBANGA et Michel Cyr DJIENA WEMBOU, respectivement Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière à la Commission de la CEMAC et Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette session était préparatoire à la quatrième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC prévue le 02 février 2018 à Douala.

Prenaient part à cette session les représentants des Etats membres de la CEMAC ainsi que ceux de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COSUMAF et de l'UNIPACE.

La liste des participants est jointe en annexe du présent compte rendu.

Ouvrant les travaux, le Président a souhaité la bienvenue aux membres de la Cellule et rappelé le contexte économique de la sous-région qui demeure peu reluisant. En effet, la croissance de l'activité économique dans la sous-région a été nulle en 2017 après avoir été négative en 2016. Les déséquilibres macroéconomiques, bien qu'ils se soient légèrement résorbés en 2017, restent toujours à des niveaux élevés. Néanmoins, l'application des mesures monétaires a permis de ralentir l'érosion des réserves de changes.

Poursuivant les travaux, il a rappelé le projet d'ordre du jour articulé comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
2. Fusion des deux marchés financiers ;
3. Mise en œuvre des Audits de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)
4. Suivi du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC ;
5. Fonctionnement des instances du PREF-CEMAC ;
6. Divers

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour a été adopté

Point 2 : Fusion des deux marchés financiers

Les participants ont examiné les conclusions de la réunion du Groupe de travail sur l'approfondissement du marché financier de la CEMAC, tenus le 29 janvier 2018 à Douala. Cette réunion visait principalement à échanger sur les modalités de l'opérationnalisation de la décision prise par la Conférence des Chefs d'Etat du 31 octobre 2017 relative à la fusion de deux marchés financiers. Les membres de la Cellule ont été informés des préoccupations liées aux aspects pratiques de la mise en œuvre de cette décision, notamment pour se conformer aux standards internationaux en la matière, en particulier pour mettre en œuvre les trois segments du marché : (i) un régulateur unique pour le marché ; (ii) une bourse unique issue de la fusion de deux bourses existantes et (iii) un dépositaire central.

Ayant constaté l'impossibilité de procéder immédiatement à la fusion, le Groupe de travail a formulé les recommandations ci-après :

- Mettre en place une Cellule technique rattachée au COPIL du PREF-CEMAC, regroupant les principaux acteurs des marchés financiers, dont le secrétariat est assuré par la BEAC, chargée d'élaborer les termes de référence des travaux à réaliser, de proposer un chronogramme de mise en œuvre et d'évaluer les ressources nécessaires ;
- Recruter un cabinet indépendant chargé de proposer des mesures pour la mise en œuvre de la fusion de deux marchés (régulateurs, bourses et dépositaires centraux) ;
- Solliciter les Partenaires au développement pour contribuer au financement du processus de fusion de deux marchés ;
- Finaliser le processus de la fusion dans un délai maximum de dix-huit mois, soit au plus tard le 30 juin 2019.

Les membres de la Cellule de Suivi approuvent ces recommandations et les soumettent à l'appréciation du Copil.

Point 3 : Mise en œuvre des audits de la BDEAC

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance de la note produite par la BDEAC sur ce sujet. Ils ont constaté le retard enregistré en matière et encouragent la BDEAC à accélérer la réalisation desdits audits dans les meilleurs délais, conformément aux recommandations de la réunion extraordinaire du COPIL du 30 octobre 2017.

Point 4 : Suivi pilier par pilier du PREF-CEMAC

a) Politiques budgétaires (Pilier 1)

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi avait à évaluer les points suivants : (i) Renforcement de la mobilisation des recettes hors pétrole et (ii) Rationalisation et l'amélioration de la qualité de la dépense publique.

i. Renforcement de la mobilisation des recettes hors pétrole,

Sur ce point, un tour de table a permis de passer en revue les principales mesures prises par pays et ce point se présente comme suit :

Cameroun : la rationalisation et la maitrise des régimes fiscaux incitatifs ; la modernisation des administrations fiscales (notamment l'interconnexion entre les services des impôts et des douanes) ; la dématérialisation et la modernisation des modes de déclaration et de paiement des impôts et taxes ; l'adaptation du système fiscal pour une taxation optimale de l'économie numérique ; le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales notamment au plan international.

RCA : l'interconnexion des douanes ; la création d'une agence bancaire ; le contrat de performance avec les douanes ; la publication des contentieux douaniers pour recouvrement des crédits fiscaux ; le transfert de l'intégralité des recettes collectée de Douala dans le compte unique du Trésor à Bangui ; le transfert sur le compte du Trésor des recettes des provinces ; la rationalisation de la parafiscalité ; l'adoption du décret portant révision de la structure des prix pétroliers ; la rationalisation des exonérations par la mise en place d'un Comité interministériel de gestion des franchises.

Congo : l'interconnexion des bases des données des directions générales des douanes, des impôts, du trésor et du guichet unique des opérations transfrontalières ; le renforcement des capacités des administrations fiscales ; la suppression des exonérations exceptionnelles des impôts et des douanes.

Gabon : l'élargissement de la base imposable par l'intermédiaire des campagnes de fiscalisation du secteur informel ; l'encadrement des exonérations fiscales ; l'actualisation des tarifs douaniers dans le système d'information ; le renforcement des capacités par rapport au système d'information des services douaniers et des impôts ; et la poursuite de la réflexion sur la mise en place de l'office gabonais des recettes.

Guinée Equatoriale : la révision de la loi sur les droits d'accises ; la finalisation du projet Sydonia ; l'encadrement des exonérations ; et l'adoption de la loi d'amnistie fiscale pour notamment créer une « culture fiscale » dans la population.

Tchad : la mise en place d'une Cellule pour l'Amélioration des Performances des Administrations des Recettes ; la réorganisation des régies financières (Impôts et douanes) avec notamment la signature de contrats de performance ; la rationalisation des exonérations ; la mise en place d'une unité de lutte contre la fraude douanière ; la réforme de la TVA et de l'IRPP ; le renforcement des capacités des services des domaines et l'opérationnalisation d'un numéro pour le contrôle citoyen des administrations fiscales.

ii. Rationalisation et amélioration de la qualité de la dépense publique :

Cameroun : la réduction du train de vie de l'Etat ; la révision de la mercuriale des prix ; le respect des délais de deux mois au plus pour le règlement des factures ; la priorisation des dépenses d'investissement ayant un plus grand impact sur la croissance ; le renforcement du système des marchés publics ; l'assainissement du cadre réglementaire et institutionnel de la Gestion des Finances Publiques et la consolidation des acquis des programmes sociaux.

Centrafrique : l'opérationnalisation de l'Agence Comptable Centrale du Trésor ; la réforme de la Fonction Publique ; l'adoption des dispositions réglementaires pour un strict contingentement du recours aux procédures exceptionnelles ; l'adoption de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses ; l'actualisation du manuel de procédure des dépenses publiques en conformité avec les nouveaux textes réglementaires ; la mise en exploitation du logiciel de gestion intégré de la rémunération des agents et fonctionnaires de l'Etat ; la tenue régulière du Comité de Trésorerie (CT) et du Comité de Suivi de la Gestion des Finances Publiques ; l'audit des arriérés intérieurs.

Congo : la poursuite uniquement des projets d'infrastructures de base en cours et la préservation des dépenses publiques consacrées à la protection des populations vulnérables.

Gabon : le renforcement du financement de la couverture sociale des gabonais économiquement faibles ;

la mise en œuvre du mécanisme d'indexation des prix à la pompe ; une plus grande transparence et une meilleure lisibilité dans les finances publiques à travers notamment la création des comptes d'affectation spéciaux ; la réduction des subventions à travers des contrats de performance avec les bénéficiaires.

Guinée Equatoriale : la réduction et la réorientation des dépenses en capital vers les projets prioritaires ayant un impact social important ; la maitrise des dépenses courantes à travers notamment la réduction des dépenses de subvention de carburants.

Tchad : l'opérationnalisation de la structure en charge des achats groupés de l'Etat ; la mise en œuvre des recommandations de l'audit du portefeuille de l'Etat ; l'audit du patrimoine immobilier de l'Etat ; la poursuite de l'audit des diplômes des agents civils de l'Etat et le recrutement d'un cabinet pour l'audit des arriérés de l'Etat.

b) Politique monétaire et système financier (Pilier 2)

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi avait à évaluer les points suivants : (i) Reconstitution des réserves de change, (ii) Stabilisation du système financier, (iii) Redynamisation des marchés financiers, et (iv) Réforme de la BDEAC

i. Reconstitution des réserves de change,

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance du rapport produit par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) sur l'évolution récente des réserves de change. Les mesures prises par la BEAC ont permis de ralentir la chute des réserves et de favoriser la reconstitution de celles-ci. Les réserves de change sont évaluées à 2,7 mois d'importations.

Les participants ont salué les efforts entrepris dans ce domaine et encouragé les acteurs à poursuivre la mise en œuvre de ces mesures, notamment celles relatives à la réforme de la réglementation des changes et au rapatriement des avoirs extérieurs qui sont essentiels pour consolider la tendance. Ils ont réitéré leur souhait de voir aboutir les négociations avec le FMI pour les deux Etats qui ne l'ont pas encore fait.

ii. Stabilisation du système financier,

La BEAC a rappelé les différentes actions qu'elle a mises en œuvre pour réduire la perception du risque de crédit, et améliorer la qualité de l'information financière. Il s'agit, entre autres, de l'entrée en production de la Centrale des bilans, de la finalisation du cadre réglementaire des activités de crédit, de la refonte de la Centrale des risques bancaires avec pour objectif son aboutissement d'ici juillet 2019.

iii. Redynamisation des marchés

Les participants ont salué la décision de la Conférence des Chefs d'Etat de N'Djamena du 31 octobre 2017 pour la fusion des marchés financiers. Ils encouragent les Etats membres à jouer leur rôle d'acteurs en venant sur le marché avec les titres, et en suscitant l'entrée sur le marché des entreprises publiques. Ils doivent par ailleurs sensibiliser les multinationales exerçant dans la zone à se refinancer sur le marché boursier local.

Par ailleurs, les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance du plan d'actions de la COSUMAF articulé autour de 7 chantiers et dont la mise en œuvre est conditionnée par la mobilisation de financements conséquents. La COSUMAF est actuellement en négociation avec la BAD.

iv. Réforme de la BDEAC

Les participants ont pris connaissance du rapport produit par la BDEAC. Celui-ci présente les actions qu'elle a engagées, notamment la révision des textes de base, la réforme du système d'information comptable compatible avec les normes IAS/IFRS en vue de sa notation par une agence internationale, le

processus d'accréditation au Fonds vert climat et l'implémentation d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines.

Les participants ont félicité la BDEAC pour les efforts accomplis et l'encouragent à les poursuivre en ayant pour objectif principal, la mobilisation des ressources pour financer les projets et programmes de développement de la sous-région.

c) Réformes structurelles (Pilier 3)

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi avait à évaluer les points suivants : (i) Finalisation de l'étude sur la politique communautaire de développement industriel, (ii) Finalisation de la stratégie commune d'amélioration de la compétitivité, (iii) Accroissement de la compétitivité des Etats membres par une réforme fiscale (diminution du taux d'impôts sur les sociétés), et (iv) Elaboration d'un cadre juridique propice au développement des PPP.

i. Finalisation de l'étude sur la politique communautaire de développement industriel

La Commission a déjà réalisé la première étape (diagnostic) de cette étude. La deuxième étape qui porte sur le schéma directeur de l'industrialisation assorti d'un programme d'industrialisation est en cours et la feuille de route y relative est déjà validée.

ii. Finalisation de la stratégie commune d'amélioration de la compétitivité,

La Commission a déjà réalisé la première étape portant sur le diagnostic. La deuxième étape concernant la sélection des filières porteuses est en cours de réalisation. Les filières retenues sont : le bétail, la volaille, la pêche maritime et continentale, le palmier à huile et le coton.

iii. Accroissement de la compétitivité des Etats membres par une réforme fiscale (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)

Il ressort des déclarations des représentants des Etats membres que tous les pays sont en train de revoir à la baisse leurs taux de l'impôt sur les sociétés. Au niveau communautaire, une étude sur l'harmonisation des politiques en zone franc est en cours de finalisation.

iv. Elaboration d'un cadre juridique propice au développement des PPP

Il ressort des déclarations des représentants des Etats membres que ces derniers ont mis en place le cadre réglementaire de développement des Partenariats Public-Privé (PPP). Par ailleurs, au niveau de la BDEAC, une division en charge des financements structurés a été créée pour s'occuper, entre autres, des projets en financement PPP.

d) Intégration régionale (Pilier 4)

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi avait à évaluer les points suivants : (i) Libre circulation en zone CEMAC, et (II) Mise en œuvre du projet IHPC.

i. Libre circulation en zone CEMAC

Les membres de la Cellule de Suivi ont été informés des progrès récents réalisés dans ce domaine qui ont permis de rendre effective la libre circulation des personnes en zone CEMAC. Cependant, ils ont noté que cet élan observé risque d'être ralenti en raison des récents évènements sécuritaires survenus à la frontière de la Guinée Equatoriale et qui ont conduit celle-ci à prendre des mesures restreignant son application.

ii. Mise en œuvre du projet IHPC

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance de l'état de mise en œuvre du projet IHPC-CEMAC qui a été lancé en octobre 2017. Ils ont salué cette initiative qui constitue un élément essentiel pour le suivi et la conduite des politiques économique et monétaire dans la zone. Ils ont toutefois relevé les préoccupations liées au bouclage de son financement qui risque de compromettre la réussite du projet.

e) Coopération internationale (Pilier 5)

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi avait à évaluer les points suivants : (i) Etat des négociations et de mise en œuvre des programmes avec le FMI et les autres partenaires au développement, (ii) Etat des consultations entre le FMI et les institutions de la CEMAC.

i. Etat des négociations et de mise en œuvre des programmes avec le FMI et les autres partenaires au développement

Sur ce point, la Cellule de Suivi a pris connaissance de la note de la BEAC. Il ressort de cette note que quatre pays de la sous-région (Cameroun, République Centrafricaine, Gabon et Tchad) ont conclu un programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI), tandis que les discussions se poursuivent avec deux autres (Congo et Guinée Equatoriale). Par ailleurs, il a été souligné l'existence des facteurs susceptibles de fragiliser la mise en œuvre des programmes. Il s'agit notamment : i) de l'insuffisance de souplesse et de flexibilité dans les conditionnalités des programmes ; ii) des difficultés de mobilisation des financements et appuis budgétaires dans les délais ; iii) des décalages dans la conclusion des programmes entre ce qui est attendu des partenaires et les réalisations.

La BEAC a formulé les recommandations suivantes à l'endroit du COPIL :

- la mise en place d'une plateforme formelle basée sur l'organisation de réunions infra-trimestrielles pour le partage des données et des informations sur l'évolution des programmes entre le Secrétariat Technique du PREF-CEMAC et le(s) représentant (s) désigné(s) des instances techniques nationales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation par les pairs du PREF.

La Cellule prend acte de ces recommandations et les soumet à l'appréciation du COPIL.

ii. Etat des consultations entre le FMI et les institutions de la CEMAC

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte des conclusions de la mission sous régionale du FMI qui a séjourné à Yaoundé du 23 au 26 octobre 2017 et dont le rapport des travaux a été examiné par le Conseil d'Administration du FMI, le 15 décembre 2017. Cet examen a notamment porté sur les politiques communes des pays de la CEMAC dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI ; ainsi que les politiques des institutions régionales de la CEMAC en appui aux programmes des réformes des pays membres

Point 5 : Fonctionnement des instances du PREF-CEMAC

Sur ce point, les membres de la Cellule de Suivi avaient à examiner : (i) exécution du budget de l'exercice 2017 ; (ii) programme de travail et projet de budget du PREF-CEMAC pour 2018.

i. Exécution du budget de l'exercice 2017

Le budget de l'exercice 2017 adopté par les instances communautaires arrêté en recettes et en dépenses au montant de 1.539.851.500 FCFA. Il était exécuté à hauteur de 1.034.644.000 FCFA.

ii. Programme de travail et projet de budget du PREF-CEMAC pour 2018

En 2018, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a retenu les activités suivantes :

- Finalisation de l'installation du Secrétariat Technique à Brazzaville ;
- Fonctionnement courant du Secrétariat Technique ;
- Organisation et tenue des réunions du Secrétariat Technique, de la Cellule de Suivi et du Comité de pilotage ;
- Missions de suivi-évaluation dans les pays et accompagnement pays ;
- Mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC relevant des Institutions communautaires.

Le projet de budget de l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1.567.000.000 FCFA. Il sera financé par les ressources du FODEC à hauteur de 1.033.842.500 FCFA et le report de trésorerie de l'exercice 2017 évalué à 533.157.500 FCFA

La Cellule de Suivi a pris a approuvé ce budget et le soumet à l'examen du COPIL

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi remercient le PREF-CEMAC pour la qualité de l'organisation des travaux. En outre, ils témoignent leur gratitude à l'endroit des autorités camerounaises pour l'accueil, l'hospitalité et toutes les marques d'attention dont chacun d'entre eux n'a cessé de faire l'objet au cours de leur séjour à Douala.

Fait à Douala, le 1er février 2018

Le Président

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU PORTE FEUILLE PUBLIC
REPUBLIQUE DU CONGO
UNITE TRAVAIL PROGRES
DIRECTEUR GENERAL DE L'ECONOMIE
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

Antoine NGAKEGNI